



## "Plan Mercredi" : Pour sortir de la précarité, les AESH ne sont pas corvéables à merci.

Le retour à la semaine scolaire de 4 jours était un engagement du président Macron auquel son ministre de l'Éducation nationale a accédé rapidement. Pour rassurer les parents confrontés aux manques de structures territoriales de garde pour leurs enfants, le ministre Blanquer avait promis la mise en place d'un temps éducatif particulier sur les mercredis. Cette mesure, annoncée depuis longtemps, a été présentée ce 20 juin.

JM Blanquer et la secrétaire d'État à la jeunesse ont présenté ce « *plan Mercredi* » comme une avancée majeure pour le développement de l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire. Misant exclusivement sur l'emploi des personnels AESH pour encadrer ces enfants, le gouvernement nous explique que cette mesure vise à élargir les missions de ces personnels aux temps périscolaires en centre de loisirs, voire à domicile. Ceci aura pour finalité de pérenniser leurs métiers et ainsi les sortir de la précarité. Pour la CGT Éduc'action, la présentation est hypocrite. En effet, l'emploi des AESH sur ces temps périscolaires répond avant tout à une obligation légale rappelée par la Cour administrative d'appel de Nantes qui a enjoint le ministère de respecter les préconisations de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur le sujet.

Pour la CGT Éduc'action, instaurer cette mesure en ayant recours aux AESH, c'est s'appuyer sur leur précarité, leur demander de travailler toujours plus pour gagner un salaire complet. C'est surtout un chantage inacceptable ! Aujourd'hui, le travail ne manque pas aux AESH et la reconnaissance de leur temps de travail invisible (concertation, temps de trajet, travail en équipe, ...) leur permettrait déjà un salaire décent. Nous rappelons que les AESH assurent des missions éducatives d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs apprentissages : c'est un vrai métier. Cela nécessite formation et reconnaissance, et mais pas un élargissement de leurs missions sur les autres temps de l'enfant.

La question des rythmes scolaires et ses diverses réformes ont fait des ravages sur les élèves et les personnels. Elle a surtout accentué les prérogatives des collectivités qui décident des horaires hebdomadaires et qui pourront désormais utiliser les moyens humains de l'État pour leur fonctionnement. Pour la CGT Éduc'action, l'accompagnement des enfants dans les temps extrascolaires doit se faire par d'autres moyens : des animateur-trices ou des auxiliaires de vie et de loisirs suffisamment nombreux-ses, formé-es et rémunéré-es par les collectivités.

Pour la CGT Éduc'action, l'aménagement des rythmes scolaires et périscolaires ne peut se faire sur le dos de la précarité ou en « *bricolant* » des mesures, mais bien en réengageant une très large concertation. Nous rappelons aussi qu'il est urgent d'augmenter les salaires de base des AESH, de leur donner un vrai statut dans la Fonction publique avec une titularisation et une véritable formation.